

Ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur

Statement

Déclaration

91/46

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

NOTES POUR UNE ALLOCUTION

DE L'HONORABLE MICHAEL WILSON,

MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DES SCIENCES

ET DE LA TECHNOLOGIE

ET MINISTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL,

LORS DU CONGRÈS ANNUEL

DE L'ASSOCIATION DES EXPORTATEURS CANADIENS

OTTAWA (Ontario) Le 7 octobre 1991 Il m'est très agréable de me trouver parmi vous à l'occasion de la remise du Prix d'excellence à l'exportation canadienne. Et, je m'empresse d'ajouter qu'il est réconfortant de se trouver en présence d'autant de gens prêts à vous épauler et à travailler ensemble à bâtir un meilleur Canada, plus prospère et plus uni.

Nous sommes, en tant que pays, à un point tournant dans nos efforts visant à Bâtir ensemble l'avenir du Canada. Les propositions déposées récemment par le gouvernement cherchent à résoudre l'impasse constitutionnelle dans laquelle nous sommes enlisés depuis plusieurs années et à jeter les bases d'une union économique plus valable. Pour arriver à surmonter ce défi, nous avons besoin, il va sans dire, de votre participation.

Si nous sommes ici, c'est pour célébrer le succès. Plus tard en soirée, nous connaîtrons les lauréats du Prix d'excellence à l'exportation canadienne pour 1991 et leurs noms viendront s'ajouter à une longue liste de gagnants prestigieux. Toutes ces entreprises se sont forgé une place enviable sur les marchés internationaux et elles n'ont pas reculé face à la concurrence très vive qui découle de la mondialisation des marchés.

Mais dans ce monde très concurrentiel, il ne suffit plus d'être simplement bon, il faut être supérieur. Nous avons trop à perdre pour nous contenter d'observer le déclin de notre compétitivité. Il est utile de se rappeler en effet qu'un emploi sur quatre au Canada dépend de notre capacité de concurrencer sur les marchés d'exportation.

Malgré l'importance du commerce pour l'avenir des Canadiens, la moitié de nos ventes à l'étranger provient d'à peine 100 des 30 000 entreprises canadiennes d'exportation. D'ailleurs, seulement 32 p. 100 de nos manufacturiers se livrent à des exportations. De toute évidence, il faut qu'un plus grand nombre d'entreprises participent à la création d'emplois en perçant sur les marchés internationaux. J'espère que les lauréats du Prix d'excellence à l'exportation canadienne serviront d'exemple à d'autres entreprises et les amèneront à se lancer à l'assaut de nouveaux débouchés commerciaux.

À titre d'exemple, la nature du commerce à travers le monde a beaucoup changé au cours des dernières années. Les produits manufacturés qui représentaient en 1980, quelque 45 p. 100 de nos échanges commerciaux, comptaient pour au delà de 57 p. 100 en 1989. Ici même au Canada, les produits manufacturés ne représentent que 40 p. 100 de nos exportations et la plupart de celles-ci se trouvent concentrées dans l'industrie de l'automobile.

Il est vrai qu'il y a eu augmentation de nos exportations dans les secteurs des produits finis et des services. Toutefois, le Canada occupe la huitième place au chapitre de l'exportation des marchandises; dans le secteur le plus en expansion du monde industrialisé, soit les services, il est au douzième rang pour les exportations. Par contre, il faut se rappeler que 42 p. 100 des exportations canadiennes prennent la forme de produits non transformés ou à peine transformés. Cette situation nous rend donc très vulnérables aux fluctuations des prix du marché.

Les stratégies habituelles d'exportation sont mises au défi par la technologie, l'évolution rapide des marchés et la durée du cycle des produits. De nos jours, la concurrence repose davantage sur l'innovation, sur l'utilisation des connaissances, sur la qualité et sur la mondialisation des marchés. Compte tenu de toutes ces tendances et du peu d'efforts que nous avons consentis afin de nous placer sur le marché des exportations, il est clair que le Canada a un défi important à relever.

Quelle action le gouvernement du Canada peut-il mener afin de combler le retard et maintenir notre compétitivité? La réponse est que le gouvernement n'y peut rien. Par contre, il peut instituer un cadre d'action destiné à favoriser le renouveau et à libérer l'immense potentiel de nos gens d'affaires.

C'est la voie que nous avons empruntée depuis 1984 avec le lancement du programme Pour un renouveau économique; celui-ci mettait de l'avant un train de mesures allant du contrôle du déficit, de la déréglementation, de la privatisation, en passant par la réforme de la fiscalité et l'Accord de libre-échange. Cette voie est parallèle aux nouvelles propositions en vue de consolider notre union économique.

À chaque étape, nous avons pris bien soin de consulter l'ensemble des Canadiens, en particulier les milieux d'affaires. La consultation a toujours été au premier plan de mes préoccupations en tant que ministre des Finances et je puis vous dire que ma double responsabilité de ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et de ministre du Commerce extérieur n'a rien changé à mon attitude à cet égard.

Les milieux d'affaires engagés dans les exportations réclament une approche plus concertée relativement à l'aide accordée aux exportateurs pour le développement de nouveaux débouchés commerciaux.

On doit aussi assurer une meilleure coordination des activités liées au commerce, à la technologie et aux investissements de manière à éviter le recoupement et les pertes d'énergie et en arriver à simplifier, de part et d'autre, nos interventions en ces domaines. Je pense aussi que la clarification par le gouvernement fédéral de ses objectifs serait susceptible de rehausser l'efficacité des stratégies de développement des marchés mises en place par les entreprises.

L'une de nos priorités consistera à réorienter nos efforts vers les petites et moyennes entreprises. Ce sont d'ailleurs les PME qui représentent à l'heure actuelle le meilleur potentiel au niveau de l'expansion de nos exportations.

Vous savez tous comme il est difficile de parvenir à exporter les marchandises. Comme les pays, les entreprises qui réussissent savent fort bien que le meilleur moyen de lutter contre la concurrence internationale consiste à élaborer des plans stratégiques à long terme et à s'entourer de partenaires. Les plans stratégiques permettent non seulement aux entreprises de planifier et de mettre en application les changements technologiques qui s'imposent, mais aussi de prévoir la création d'alliances avec d'autres partenaires susceptibles de leur ouvrir encore plus grandes les portes du marché.

De telles alliances peuvent permettre à nos entreprises d'accéder à d'autres marchés, mais il y a plus. Elles peuvent nous donner accès à de nouvelles technologies et favoriser l'application plus facile des technologies actuelles. Enfin, elles peuvent servir d'assise, dans le contexte des investissements, aux décisions à long terme en matière de recherche et de développement et d'expansion des marchés.

La société IAF Biochem en sait quelque chose. Cette petite entreprise canadienne spécialisée en biotechnologie a conclu récemment une entente stratégique avec la Glaxo Holdings PLC, une société multinationale dont le siège social est situé en Grande-Bretagne. L'IAF Biochem déploie elle aussi beaucoup d'efforts en recherche et en développement; elle pourra puiser à même le potentiel technique et de commercialisation de la Glaxo et permettre à ses produits de haut de gamme d'accéder plus facilement aux marchés mondiaux.

À Vancouver, la Quadra Logic Technologies (QLT) Inc., l'un des chefs de file mondiaux en matière de technologie photodynamique — une thérapeutique anticancéreuse — a signé une entente à la fin de 1989 avec la Cyanamid Company l'un des géants américains. Cette entente, qui permettra de mettre au point et de commercialiser de nouveaux produits, a donné lieu à la création d'une nouvelle technique de gestion communément appelée « l'équipe des tigres »; cette équipe se compose des meilleurs éléments des deux entreprises tant dans les domaines de la production et du marketing que dans celui de la recherche clinique.

On peut aussi songer à l'établissement d'ententes similaires de coparticipation avec les pays qui appartenaient autrefois au bloc de l'Est. Par exemple, l'Alliance Medical Inc. a été créée en 1989 pour préparer des produits servant aux soins des animaux et des humains.

Une telle entente n'est pas inhabituelle en raison de son but mais plutôt de ses membres. Installée à Montréal, l'Alliance

Medical est une entreprise en coparticipation canadienne, hongroise et soviétique.

L'expansion des marchés d'exportation dépend non seulement de la qualité de ses partenaires, mais également du climat des affaires. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'une des principales priorités du gouvernement est la conclusion heureuse des négociations de l'Uruguay Round dans le cadre du GATT ainsi que la signature d'un accord de libre-échange nord-américain.

Les protectionnistes ne peuvent accepter le fait que des gens d'affaires comme vous qui êtes membres de l'Association des exportateurs canadiens puissent tirer avantage de l'ouverture des marchés, comme cela a été le cas pour l'Accord de libre-échange. Et bien, ils sont dans l'erreur. Vous avez démontré le contraire.

Les exportations canadiennes à destination des États-Unis ont augmenté de 4,6 p. 100 en 1990 — un taux d'augmentation enviable compte tenu que nos deux pays se trouvaient en période de récession. De plus, mentionnons que depuis la mise en application de l'Accord, la balance commerciale du Canada par rapport aux États-Unis n'a cessé de s'accentuer, passant de 14,2 milliards de dollars en 1988 à 17,4 milliards en 1990.

La nature de nos exportations a aussi bien changé. Depuis 1988, les exportations de produits finis canadiens vers les États-Unis se sont accrues de 4 milliards de dollars. Il y a eu augmentation des exportations dans l'industrie aérospatiale, l'outillage industriel, le matériel roulant et les produits chimiques spécialisés. Somme toute, l'Accord de libre échange aura permis d'accélérer la transformation de l'économie canadienne en la rendant à la fois plus moderne et plus concurrentielle.

L'Accord a suscité de nouveaux investissements dont nous avons besoin pour rehausser notre potentiel technologique. En 1988, l'année précédant la signature de l'Accord, notre pays avait connu un déficit net de 2,5 milliards de dollars au chapitre des investissements directs. L'an dernier, pour la première fois en 16 ans, le Canada a connu un record net des investissements directs étrangers de 4,3 milliards de dollars.

Quant aux investissements intérieurs, ils s'élevaient à 15,9 p. 100 en 1988 et à 7,9 p. 100 en 1989. L'Accord a changé non seulement l'optique des investisseurs étrangers au Canada mais aussi celle des investisseurs canadiens.

Les entreprises canadiennes ont démontré qu'elles ne craignaient pas de concurrencer sur le marché américain. À leur demande, deux rondes de négociations ont eu lieu et elles portaient sur la réduction accélérée des tarifs. La première ronde entrée en vigueur en 1990 visait 400 produits pour un montant de 6 milliards de dollars. En juillet 1991, une autre ronde de

négociations a débuté; celle-ci portait sur 250 produits dont la valeur en termes d'échanges s'élevait à 2 milliards de dollars.

Ces requêtes pour l'accélération de la réduction des tarifs reflètent bien la confiance qui anime nos milieux d'affaires, mais aussi le bon fonctionnement du tribunal d'arbitrage des différends mis en place dans le cadre de l'Accord de libreéchange. Près de 95 p. 100 du commerce canado-américain ne fait pas l'objet de contestations, ce qui est véritablement un tour de force si l'on tient compte que le commerce entre nos deux pays est le plus vaste qui soit à travers le monde. Le Canada, comme tous les autres pays, n'est pas à l'épreuve des menaces protectionnistes en provenance des États-Unis. Toutefois, contrairement aux autres pays, le Canada se trouve protégé de la plupart des visées protectionnistes grâce à l'Accord de libreéchange.

Dès qu'un problème est soulevé, l'Accord permet de le localiser et de l'éliminer. Ainsi, il a été possible de résoudre le différend entourant nos exportations de porc, mais la situation aurait été toute autre sans l'Accord. C'est d'ailleurs la confiance que nous avons dans le processus qui nous a amenés à abolir, comme il se devait, les entraves aux exportations du bois d'œuvre.

Ce n'est pas d'hier que remontent les problèmes liés aux exportations du bois d'œuvre aux États-Unis. On se rappelera le débat qui a entouré cette question en 1986. Le protocole d'entente conclu alors ayant atteint ses buts, nous estimons que la réglementation concernant les exportations de bois d'œuvre ne doit pas différer de la réglementation entourant les autres échanges commerciaux.

Cette entente, est-il utile de le rappeler, n'a jamais eu un caractère permanent puisqu'elle avait uniquement pour but d'accorder aux provinces certains redressements pour compenser l'imposition de la taxe. D'ailleurs, c'est précisément ce que la plupart d'entre elles ont fait.

Le gouvernement américain nous a informés vendredi dernier de son intention d'entreprendre une enquête sur l'application de droits compensatoires sur les produits de bois d'œuvre en provenance du Canada. Les résultats de cette enquête seront examinés par le Comité bilatéral d'examen des différends, conformément aux termes de l'Accord. Lorsque l'entente de 1986 a été conclue, un tel comité n'existait pas.

Le gouvernement des États-Unis nous a aussi fait savoir qu'il entendait exiger des cautions temporaires sur les exportations canadiennes de bois d'œuvre d'ici à ce que soient révélés les résultats de l'enquête. Ces cautions n'affecteront pas les exportations de bois d'œuvre en provenance des provinces

atlantiques et de la Colombie-Britannique. Pour les autres provinces, le montant des cautions variera selon le taux des taxes qui était en vigueur auparavant. Nous sommes d'avis que cette mesure vient à l'encontre des obligations bilatérales et internationales des États-Unis en matière de commerce.

Le Gouvernement du Canada a l'intention de travailler étroitement avec les provinces et l'industrie du bois d'œuvre pour contrer cette action. D'ailleurs, nous demanderons la création d'un comité du GATT pour confirmer notre prétention à l'effet que les pratiques en vigueur au Canada pour la fixation des prix du bois d'œuvre ne renferment en aucune manière de subsides déguisés qui viendraient favoriser les producteurs de bois d'œuvre.

Nous sommes désireux de régler ce différend dans le respect de nos obligations mutuelles et en tenant compte de l'importance de préserver un climat propice aux échanges commerciaux entre nos deux pays.

Les négociations multilatérales sur le commerce de l'Uruguay Round, sont la priorité actuelle du Canada. Parce que nous sommes à même de constater les effets positifs qui découlent de la libéralisation des échanges avec les États-Unis, notre principal partenaire commercial, nous redoublons d'efforts afin que ces négociations multilatérales mènent à des résultats concrets. Pendant cette période, nous avons entamé des discussions en vue de la signature d'un Accord de libre-échange nord-américain dans le but évident d'accéder à de nouveaux marchés.

En rétrospective, nous pensons que l'Accord de libre-échange nous a permis d'accéder plus facilement à de nouveaux marchés et nous espérons que les négociations du GATT vont non seulement raffermir les règlements qui régissent les échanges internationaux, mais aussi nous entrouvrir les portes du marché mondial.

Quant aux discussions en cours avec les États-Unis et le Mexique, elles visent à créer un marché de libre-échange de 360 millions d'habitants et en arriver ainsi à accroître considérablement le potentiel d'exportation des entreprises canadiennes.

Nous espérons que ces discussions multilatérales et trilatérales nous seront bénéfiques. Et, je demeure confiant que nous réussirons entre temps à éliminer, ici même au Canada, les barrières au commerce interprovincial qui subsistent depuis déjà trop longtemps.

Notre pays se trouve à un tournant important de son histoire. Les fondements politiques et économiques de notre système de gouvernement sont remis en question. Devant une telle situation, le gouvernement du Canada a entrepris, comme vous le savez, des

consultations intensives à travers le pays en matière constitutionnelle.

Le gouvernement a soumis récemment des propositions pour réviser plusieurs de nos structures politiques. Ces propositions répondent en quelque sorte aux inquiétudes manifestées par la population lors des consultations menées à l'échelle du pays.

Peu importe qu'ils soient du Québec, de l'Ouest canadien, de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, des provinces atlantiques ou des territoires, les Canadiens ont indiqué clairement qu'ils désiraient être consultés sur cette importante question de la révision constitutionnelle.

Les propositions mises de l'avant par le gouvernement comportent des modifications à nos institutions politiques, à l'équilibre des pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux, mais aussi des propositions importantes afin de rendre notre union économique plus rentable.

Plusieurs observateurs estiment que la prospérité du Canada dépend dans une large mesure de l'acceptation des propositions qui visent à consolider notre union économique. Cela indique très clairement les liens qui existent entre la prospérité nationale et l'unité nationale. À mon avis, il s'agit là d'une réaction nettement positive.

Le programme du gouvernement pour accroître la mobilité des personnes, des biens, des services et des capitaux au Canada est l'assise de la consolidation de notre union économique.

Au moment même où dans le monde on cherche à promouvoir un resserrement des liens commerciaux, il existe au Canada une multitude d'obstacles au commerce entre les provinces.

Notre capacité de concurrencer sur les marchés internationaux est diminuée en raison des barrières désuètes qui existent sur notre marché intérieur. Aussi, proposons-nous que d'ici 1995 « l'article 121 soit mis à jour de façon à accroître la mobilité des personnes, des capitaux, des services et des biens à l'intérieur du Canada... »

Deux aspects importants sont à retenir. Premièrement, il faut poursuivre les efforts en cours afin d'éliminer les quelque 500 obstacles au commerce entre les provinces. Deuxièment, il peut exister des circonstances légitimes pour un gouvernement de vouloir maintenir certaines barrières, lorsqu'il en va de l'intérêt national ou encore pour des raisons de développement régional ou à des fins d'égalisation.

La révision de l'article 121 n'est qu'une proposition parmi bien d'autres qui visent à renforcer le Canada en accordant au

Parlement « un nouveau pouvoir d'adopter des lois nécessaires au bon fonctionnement de l'union économique » et en harmonisant les politiques fiscales de tous les gouvernements au Canada avec la politique monétaire du pays. Les Canadiens s'inquiètent du manque de coordination des politiques fédérales et provinciales.

Les proposition fédérales répondent à ces préoccupations en suggérant une meilleure coopération fédérale et provinciale au chapitre de l'union économique et ce, par l'intermédiaire du Conseil de la fédération. De plus, les dépenses au niveau fédéral seraient contrôlées en s'assurant que tout nouveau programme à frais partagés ne serait pas lancé sans l'accord de sept des dix provinces, soit 50 p. 100 de la population du Canada. Toute province pourrait choisir de ne plus participer au programme et ce, avec compensations.

J'invite les Canadiens et les Canadiennes à examiner avec soin l'équilibre qui se dégage de toutes ces propositions. J'ai la conviction que ce train de mesures peut bien fonctionner, mais je m'empresse d'ajouter qu'il est difficile de bien saisir la portée de chacune d'elles sans tenir compte de l'ensemble des propositions.

Pour que le processus de révision constitutionnelle réussisse, le Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes doit recueillir le plus vaste éventail possible d'opinions en provenance de la population. Le Comité mixte puisera à même les opinions qu'il aura entendues pour proposer des changements constitutionnels qui reflèteront véritablement la volonté des Canadiens.

Il importe que tous les Canadiens et les Canadiennes réfléchissent sérieusement à ces propositions et je les invite à participer aux séances du Comité. Il est primordial de relever le défi constitutionnel au plus tôt pour ensuite porter notre attention sur d'autres questions pressantes. L'une de ces questions est sans aucun doute la position concurrentielle du Canada qui, rappelons-le, constitue le fondement même de notre niveau de vie.

C'est d'ailleurs la raison qui amènera le Gouvernement du Canada à lancer très prochainement l'Initiative sur la prospérité qui servira de point d'appui aux efforts en cours visant à rehausser notre compétitivité.

Vous possédez, à n'en pas douter, l'expérience et la vision requises pour mettre en valeur les cinq facteurs clés de la prospérité, à savoir :

Créer au Canada une culture du savoir afin d'accroître la productivité de tous.

Relever le défi de la science et de la technologie.

Accroître la disponibilité de capitaux d'investissement au Canada.

Améliorer le rendement de notre marché intérieur — l'article 121 n'étant pas la seule disposition législative désuète qui confronte consommateurs et fournisseurs.

Ouvrir de nouveaux marchés pour les produits canadiens.

Je demeure convaincu que nous pouvons, tous ensemble, mettre au point les nouveaux outils de concurrence essentiels à notre prospérité. Et, j'espère que le processus de consultations en cours nous permettra d'obtenir un consensus sur la nature des problèmes qui nous attendent de même que sur un plan d'action qui vise à les résoudre.

Le gouvernement fédéral perçoit son rôle, au sein du Programme, comme celui d'un catalyseur à la recherche du consensus. Si le secteur privé, les syndicats et les autres groupes de notre société s'engagent pleinement dans le processus et fait montre de leadership, ces consultations devraient déboucher sur des résultats positifs. Je compte sur votre participation à ces consultations et à l'élaboration du plan d'action qui s'ensuivra.

Les Canadiens et les Canadiennes ont beaucoup à gagner. Rehausser notre compétitivité, cela revient à rehausser notre niveau de vie et à créer une société qui dispose des moyens de subvenir aux besoins des moins fortunés.

Une société qui peut maintenir les programmes sociaux auxquels nous Canadiens accordons tant d'importance.

Une société qui peut maintenir son appui aux arts et à la culture, l'un des traits essentiels à notre identité collective.

Une société qui a les moyens et la volonté de se donner le meilleur système d'enseignement et de formation de la main-d'œuvre au monde.

Plusieurs d'entre vous ont démontré par le passé qu'il était faux de prétendre que la coopération et la concurrence ne font pas bon ménage. Ainsi, dans le contexte de la globalisation des marchés, on doit être en mesure de s'adonner aux deux. Vous avez donné la preuve à nous Canadiens et aux autres pays du monde que le changement et l'innovation étaient le fondement de la prospérité. Pour les sociétés canadiennes déjà aux prises avec la forte concurrence sur les marchés mondiaux, l'établissement d'alliances et la mise en place de techniques innovatrices en matière de commerce n'ont pas un caractère d'exception. Pour la plupart de ces entreprises, l'acquisition d'une telle expertise se veut

d'abord et avant tout une question de survie. Nos concurrents commerciaux à l'échelle du globe ont déjà tiré les leçons qui s'imposent. Le moment est venu pour les Canadiens d'en faire autant. Le moment est venu pour les gens d'affaires d'agir.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, une étude des Nations Unies situe le Canada au second rang pour la qualité de vie de ses citoyens et ses citoyennes. Nous savons bien que notre pays est le meilleur endroit au monde. Pour que les Canadiens puissent maintenir, voire améliorer leur situation, ils doivent saisir l'occasion qui se présente. Le gouvernement a la responsabilité d'assumer le leadership, mais il revient à l'ensemble des gens de poser les gestes qu'il faut pour que leur pays demeure uni et prospère. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle vous vous devez de participer au renouvellement de notre constitution et à l'Initiative sur la prospérité.

Travaillons tous ensemble à bâtir un Canada uni et prospère pour nos enfants.

Merci.